Annexe 4 : Parcours spécifique aides-soignants expérimentés - Livret de positionnement

DIPLÔME D'ÉTAT D'INFIRMIER

LIVRET DE POSITIONNEMENT PARCOURS SPÉCIFIQUE AIDES-SOIGNANTS EXPÉRIMENTÉS

Accès en deuxième année de formation en soins infirmiers

Candidat
Nom :
Prénom :

Établissement employeur :

Groupement IFSI-Université :
IFSI :

Table des matières

1. Dispositif spécifique de formation 3

1.1 Objet de la formation 3

1.2 Conditions d'éligibilité 3

1.3 Durée de la formation 3

1.4 Objectifs de la formation 3

1.5 Déroulement de la formation 4

1.6 Recommandations pédagogiques 8

1.7 Accompagnement dans le parcours 8

2. Le livret de positionnement phase 1 10

2.1 Présentation du candidat 12

2.2 Repérage des éléments acquis au regard des compétences infirmières ciblées (1, 2, 3, 5) dans le parcours spécifique 14

2.3 Décision phase 1 22

3. Le livret de positionnement phase 2 24

3.1 Bilan de la formation 25

3.2 Repérage des éléments acquis au regard des compétences infirmières ciblées 26

3.3 Séquence 3 stage en milieu professionnel 30

3.4 Décision phase 2 31

Dispositif spécifique de formation

1.1 Objet de la formation

Conformément aux articles 20 et 21 et à l'annexe V de l'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'État d'infirmier, un parcours spécifique est proposé à des aides-soignants expérimentés ayant réussi la sélection par la voie de la formation professionnelle continue (FPC) pour leur permettre de bénéficier d'une dispense totale de la 1ére année de formation en soins infirmiers.

1.2 Conditions d'éligibilité

Aides-soignants expérimentés exerçant dans des conditions d'exercice variés ayant réussi la sélection par la voie de la formation professionnelle continue (FPC) en année N ou N-1 si report, retenus par les directions des établissements ou des structures employeurs et par l'IFSI à l'aide du livret de positionnement phase 1 et titulaires d'une attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) de niveau 2 en cours de validité.

Condition d'ancienneté requise : justifier d'un exercice à temps complet ou l'équivalent à temps partiel en tant qu'aide-soignant depuis au moins trois ans lors des cinq dernières années. Pas de condition particulière de parcours scolaire.

1.3 Durée de la formation

3 mois soit 12 semaines ou 420 heures de formation réalisées en présentiel et en distanciel avec présence obligatoire. La proportion d'enseignements en distanciel ne peut dépasser 10 % de la durée totale de la formation soit 6 jours.
La formation est réalisée en groupes de 10 à 15 personnes pour au moins 70 % du temps de formation.

1.4 Objectifs de la formation

- Consolider les connaissances et les compétences en lien avec les sciences et techniques infirmières acquises au cours du parcours professionnel pour intégrer avec succès la 2ème année de formation en soins infirmiers ;
- Assimiler les enseignements incontournables de la 1ère année de formation en soins infirmiers ;
- Développer une méthode de travail spécifique au rythme d'une formation universitarisée de niveau licence ;
- Aborder sereinement le dispositif grâce à un accompagnement et un suivi régulier.

1.5 Déroulement de la formation

Séquence 1 (35h)
Accompagnement pédagogique individualisé / projet professionnel

Cette séquence peut comporter des séances de remise à niveau notamment sur les connaissances fondamentales pour aborder le domaine B (UE B.1 « Sciences biomédicales » et UE B3 « Pratiques et interventions infirmières ») et le domaine E (UE E.2 « Langue vivante étrangère ») en fonction du profil du professionnel.

Objectifs :

- S'approprier le référentiel de formation infirmier ;
- Identifier et utiliser les ressources pédagogiques mises à disposition par l'université et l'institut de formation ;
- Développer et adopter des méthodes de travail adaptées aux exigences de la formation infirmière ;
- Construire son projet et son identité professionnels ;
- Développer les compétences numériques et bureautiques ;
- Enrichir le socle des compétences clés.

Séquence 2 (210h)
Domaines A, B et C en lien avec les compétences 1, 2, 3 et 5 du référentiel de formation ainsi que les compétences génériques associées, déclinées en 1ère année

Domaine A « Sciences infirmières et raisonnement clinique » en lien avec toutes les compétences du domaine A, déclinées en 1ère année.

Compétence 1 :
1ère année : Mettre en œuvre un jugement clinique dans le cadre de situations de soins simples ou stabilisées concernant une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie.
Compétence 2 :
1ère année : Identifier les interventions à mener auprès d'une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie dans le cadre de situations de soins simples ou stabilisées.
Compétence générique :
1ère année : Identifier un projet diagnostique et thérapeutique adapté à une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie dans le cadre de situations de soins simples ou stabilisées et en situation d'urgence et en situation sanitaire exceptionnelle.
Compétence générique :
1ère année : Exercer une activité professionnelle auprès d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie, conforme à la législation, aux règles déontologiques et en prenant en compte la dimension éthique, dans le cadre de situations de soins simples ou stabilisées.

Objectifs :
- Acquérir et mobiliser les concepts clés pour structurer une démarche de raisonnement et de jugement cliniques afin d'orienter la pratique professionnelle infirmière dans le cadre de situations de soins simples ou stabilisées ;
- Utiliser les données probantes dans sa pratique professionnelle ;
- Identifier les champs de compétences et d'activités de l'infirmier ;
- Identifier les principes de la déontologie infirmière, intégrer les règles professionnelles associées et expliciter leur application dans la pratique professionnelle ;
- Connaître et respecter les droits fondamentaux des personnes soignées et de son entourage et l'implication de ces droits dans la pratique.

Domaine B « Pratiques cliniques infirmières, qualité et gestion des risques » en lien avec la compétence 3 et la compétence générique du domaine B, déclinées en 1ère année.

Compétence 3 :
1ère année : Réaliser des soins à visée de dépistage, préventive, diagnostique, thérapeutique, palliative pour une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie dans le cadre de situations de soins simples ou stabilisées.
=> Intégrant l'élément de compétences : mettre en œuvre des soins courants dits « de la vie quotidienne » (l'ensemble des soins pouvant être délégué par un infirmier à d'autres professions de santé) pour une personne à tout âge de la vie.
Compétence générique :
1ère année : Mettre en œuvre un projet diagnostique et thérapeutique adapté à une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie dans le cadre de situations de soins simples ou stabilisées y compris en situation d'urgence et en situation sanitaire exceptionnelle.

Cette séquence abordera obligatoirement :
- Le développement de l'enfant, les principales pathologies infantiles et prises en soins spécifiques ;
- La formation visant à une meilleure connaissance de la santé mentale, des troubles psychiques et de leur repérage, et des conduites à tenir en cas de problème ou de crise ;
- Les connaissances essentielles sur les pathologies prévalentes, les éléments de diagnostic, de traitement, d'exploration associés, abordées en première année ;
- Pharmacologie, circuit du médicament, pharmacovigilance et signalement des effets indésirables ;
- Préparation et administration médicamenteuse, mise en œuvre des prescriptions médicales (calculs de doses, modes d'administration, surveillance/effet secondaire…) ;
- Prise en charge des plaies et des pansements.

Objectifs :
- Identifier et analyser l'impact des déterminants sociaux, culturels, économiques et environnementaux sur la santé des personnes et des communautés ;
- Sensibiliser à la prévention et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) ;
- mobiliser les connaissances anatomiques, physiologiques et physiopathologiques ;
- Réaliser un examen clinique standardisé incluant un entretien afin de collecter, synthétiser et analyser les informations recueillies et de motiver sa décision clinique en se basant sur les données probantes ;
- Réaliser les activités de soins à partir d'une prescription médicale, les évaluer et les réajuster si nécessaire, en se basant sur une démarche de jugement clinique infirmier et sur les données probantes ;
- Maîtriser les actes et activités infirmiers abordés en première année de formation pour assurer des soins de qualité et en toute sécurité en respectant la personne, les normes d'hygiène et d'asepsie, les protocoles, la réglementation et les bonnes pratiques ;
- Intégrer les règles de surveillance et de suivi des actes réalisés dans le respect des protocoles et en lien avec les données probantes.

Domaine C « Prévention et promotion de la santé » en lien avec la compétence 5 du domaine C, déclinée en 1ère année.

Compétence 5 (compétence générique) :
1ère année : Identifier les priorités de santé publique, les étapes et les méthodes de mise en œuvre d'une démarche de promotion de la santé, d'éducation à la santé, en santé communautaire et populationnelle.

Objectifs :

- Identifier les enjeux et l'organisation du système de santé sur les plans politique et socio-économique en France et dans le monde ;
- Connaitre les étapes de la démarche de prévention et promotion de la santé, d'éducation à la santé en interdisciplinarité et interprofessionnalité ;
- Identifier les impacts des facteurs environnementaux sur la santé humaine.

Séquence 3 (175h)
Stage en milieu professionnel - compétences 1, 2 et 3

Déroulement :
Ce stage de 5 semaines en continu doit permettre de compléter les connaissances et compétences acquises. Il pourra se faire chez l'employeur mais dans un autre service que celui fréquenté initialement et être un lieu de stage habituel des étudiants en soins infirmiers (ESI) de semestre 2.
Positionnement en tant qu'ESI de semestre 2.
Utilisation de la feuille de stage pour les compétences 1, 2 et 3 (niveau attendu d'un ESI en semestre 2)

Objectifs :

- Favoriser le changement de posture professionnelle et la construction identitaire d'un apprenant infirmier ;
- Mobiliser les connaissances et les acquis des séquences 1 et 2 dans les situations professionnelles rencontrées ;
- Développer une démarche réflexive personnelle et des capacités d'analyse de ses pratiques professionnelles au regard des attendus de la profession infirmière.

1.6 Recommandations pédagogiques

Les travaux proposés au cours des différentes séquences permettront également d'initier certaines compétences transversales indispensables au grade licence : aptitude à l'analyse et à la synthèse, à l'expression écrite et orale, au travail individuel et collectif, au repérage et à l'exploitation des ressources documentaires, ainsi que des compétences numériques et de traitement de l'information et des données et des compétences linguistiques (anglais).

Les modalités proposées s'attacheront à :

- Utiliser au maximum des situations de soins si possible issues des expériences professionnelles des aides-soignants et de leur collaboration avec des infirmiers pour traiter les différentes thématiques, identifier les caractéristiques sociales et psychosociales pouvant influencer la représentation de la santé et de la maladie chez une personne ou un groupe de personnes et la participation aux soins et mobiliser les acquis de la relation soignant-soigné ;
- Privilégier les mises en situation y compris en utilisant les méthodes d'apprentissage en simulation ;
- Permettre une autoévaluation des connaissances et compétences acquises.

1.7 Accompagnement dans le parcours

Chaque aide-soignant engagé dans le dispositif bénéfice d'un accompagnement par un formateur de l'IFSI et par un infirmier tuteur exerçant dans l'établissement employeur partenaire. Ce tuteur est le partenaire privilégié de l'IFSI pendant le parcours spécifique et lors des 2ème et 3ème années de formation.

L'infirmier tuteur assure un accompagnement personnalisé et spécifique des candidats aides-soignants à l'entrée en formation en soins infirmiers en 2ème année. Cette mission est un engagement professionnel et personnel, basé sur la confiance, le respect et la bienveillance. Pour cela, le tuteur doit :

- Être titulaire du diplôme d'État d'infirmier ;
- Être volontaire avec un engagement d'une durée minimale d'une année universitaire ;
- Être formé au tutorat ;
- S'engager à participer à la réunion d'information/organisation du dispositif « parcours spécifique AS expérimentés » organisé par l'institut ;
- S'engager à un travail conjoint avec le formateur référent IFSI ;

- Maîtriser les référentiels d'activités, de compétences et de formation conduisant aux diplômes d'État d'aide-soignant et d'infirmier.

Un parrainage de ces aides-soignants par des étudiants de 3ème année peut être mis en place sur la base du volontariat pour favoriser l'intégration dans la dynamique du dispositif et s'acculturer aux attendus et aux outils utilisés.

Un livret de positionnement, une fiche thématique et des modèles d'attestation de validation et de participation au parcours sont mis à la disposition des acteurs.

Structuré en deux phases (1 et 2), le livret de positionnement vise à accompagner les aides-soignants concernés, les équipes pédagogiques et d'encadrement dans ce parcours.

Le livret de positionnement phase 1

Repérage des compétences acquises et des compétences à développer en référence à un niveau attendu pour un étudiant en soins infirmiers de fin de 1ère année

Le repérage des compétences se déroule en deux temps :

- **Le livret de positionnement phase 1** est remis au candidat **au moins 15 jours** avant la date de l'entretien, afin qu'il renseigne son parcours professionnel et de formation (cf. pages 10 et 11) et qu'il puisse s'autoévaluer sur les attendus de fin de 1ère année de formation en soins infirmiers en lien avec les compétences 1, 2, 3 et 5 du référentiel de formation. Les quatre compétences ciblées sont présentées en précisant le niveau attendu. Le livret de positionnement est récupéré au moins 3 jours avant l'entretien.
- Un entretien d'au moins une heure est réalisé avec le **candidat**, le **cadre de santé infirmier** en charge de l'évaluation annuelle du candidat, et le **cadre de santé infirmier formateur référent de l'IFSI** sur les éléments de **compétences considérés comme déjà acquis** et sur les **besoins en formation**. Le candidat, le cadre de santé infirmier et le cadre de santé infirmier formateur référent de l'IFSI renseignent la partie « repérage des éléments acquis au regard des compétences ciblées (1, 2, 3, 5) dans le parcours spécifique (cf. p.12). Un climat bienveillant est mis en place dès l'accueil. Il convient d'inviter le candidat à illustrer son autoévaluation en s'appuyant sur des situations concrètes et des exemples précis issus de son expérience professionnelle, afin de mieux comprendre ses compétences, ses réalisations et la manière dont il les mobilise en pratique. Il s'agit de déterminer si le candidat a acquis les bases suffisantes sur les 4 compétences ciblées et a le potentiel nécessaire pour intégrer le parcours spécifique au travers de son expérience professionnelle.

À la fin de l'entretien, le cadre de santé infirmier et le cadre de santé infirmier formateur référent de l'IFSI réalisent une **synthèse orale du bilan de l'entretien** en recherchant un consensus avec le candidat. Le candidat identifie alors ses axes de travail pendant la période du parcours spécifique de 3 mois pour faire évoluer son niveau d'atteinte des compétences attendues.

Si le candidat présente <u>des prérequis insuffisants</u> pour intégrer le dispositif, il est orienté vers un parcours complet de formations en soins infirmiers.

Si **l'ensemble des prérequis <u>est considéré par les deux évaluateurs</u> comme étant acquis**, le candidat est orienté vers le dispositif spécifique. Le processus se poursuit.

2.1 Présentation du candidat

PARCOURS PROFESSIONNEL

Durée totale de votre expérience professionnelle :

Intitulé de l'emploi occupé (hors stages et alternance)	Etablissement /service	Ville	Dates de début et de fin

Parcours professionnel conforme [36] ❑ **oui** ❑ **non**

[36] Article 20 de l'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'État d'infirmier

PARCOURS DE FORMATION

Quel(s) diplôme(s) avez-vous obtenu, le cas échéant :

Intitulés des formations professionnelles suivies (AFGSU – niveau 2, formation informatique, formation en langue[37] …) Diplômes scolaires	Organisme de formation ou formateur	Ville	Durée et dates de la formation

[37] Exemple de questions à se poser : *Maîtrisez-vous le vocabulaire de santé en anglais ? Avez-vous déjà traité une situation de soins en anglais ? Quelle était la situation ? Comment avez-vous réagi ?*

2.2 Repérage des éléments acquis au regard des compétences infirmières ciblées (1, 2, 3, 5) dans le parcours spécifique

Compétence 1 : Élaborer le diagnostic infirmier pour une personne ou un groupe de personnes afin d'identifier les interventions adaptées à mettre en œuvre

Compétence 1	Auto-évaluation du candidat	Avis du cadre de santé infirmier et du cadre de santé formateur référent IFSI Bilan // aux attendus de fin de 1ère année de formation en soins infirmiers
• Recueillir des données somatiques, psychologiques, émotionnelles et comportementales concernant la personne ou le groupe de personnes, selon une méthode d'investigation adaptée	❑ Non acquis ❑ Acquis	❑ Non acquis ❑ Acquis
• Analyser les données cliniques et paracliniques de la personne ou du groupe de personnes, en les confrontant aux données connues et actualisées issues de publications scientifiques et/ou professionnelles en sciences infirmières et pluridisciplinaires afin de définir la prise en soin adaptée à la personne ou au groupe de personnes	❑ Non acquis ❑ Acquis	❑ Non acquis ❑ Acquis
• Évaluer le degré d'autonomie ou de dépendance, les ressources et les potentialités d'une personne ou d'un groupe de personnes, l'adaptation et la cohérence du comportement relationnel et social, les situations de fragilité, de vulnérabilité, de violence en utilisant la	❑ Non acquis ❑ Acquis	❑ Non acquis ❑ Acquis

méthodologie la plus pertinente afin d'identifier la prise en soin adaptée		
• Élaborer le bilan de situation de la personne ou du groupe de personnes, à partir de l'ensemble des données recueillies afin d'identifier les interventions à mettre en œuvre (analyse de l'état de santé d'une personne ou d'un groupe de personnes)	❑ Non acquis ❑ Acquis	❑ Non acquis ❑ Acquis

Si l'évaluation des connaissances mobilisées est insuffisante au regard des attendus de 1ère année, quelles sont les prescriptions pédagogiques en lien avec le parcours de formation spécifique aide-soignant ? (Séquence 2)

Compétence 2 : Définir les interventions à mener auprès d'une personne ou d'un groupe de personnes dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle et dans le cadre d'une co-construction, afin de répondre aux problématiques identifiées

Compétence 2	Auto-évaluation du candidat	Avis du cadre de santé infirmier et du cadre de santé formateur référent IFSI Bilan // aux attendus de fin de 1ère année de formation en soins infirmiers
• Formaliser un projet de soins à mettre en œuvre auprès de la personne ou d'un groupe de personnes, en prenant en compte les priorités et les risques associés afin de co-construire, de proposer et de planifier une prise en soin pertinente au regard de la problématique	❑ Non acquis ❑ Acquis	❑ Non acquis ❑ Acquis
• Analyser les risques liés à l'aggravation de l'état de santé de la personne afin de prendre les mesures prioritaires	❑ Non acquis ❑ Acquis	❑ Non acquis ❑ Acquis
• Analyser et réagir aux risques liés à une situation d'urgence, de violence, de maltraitance	❑ Non acquis ❑ Acquis	❑ Non acquis ❑ Acquis
• Évaluer la pertinence des interventions définies au regard des évolutions de la situation de la personne ou du groupe de personnes ou des directives anticipées afin de réaliser des ajustements adaptés	❑ Non acquis ❑ Acquis	❑ Non acquis ❑ Acquis
• Argumenter le projet de soins auprès de la personne ou du groupe de personnes, au besoin auprès de la personne de confiance désignée, en utilisant le	❑ Non acquis ❑ Acquis	❑ Non acquis ❑ Acquis

Compétence 2	Auto-évaluation du candidat	Avis du cadre de santé infirmier et du cadre de santé formateur référent IFSI Bilan // aux attendus de fin de 1ère année de formation en soins infirmiers
vocabulaire adapté afin d'obtenir son accord et son consentement		
• Développer son leadership clinique pour permettre la réalisation d'objectifs cliniques partagés par l'équipe de soins	❑ Non acquis ❑ Acquis	❑ Non acquis ❑ Acquis

Si l'évaluation des connaissances mobilisées est insuffisante au regard des attendus de 1ère année, quelles sont les prescriptions pédagogiques en lien avec le parcours de formation spécifique aide-soignant ?

Compétence 3 : Réaliser des soins à visée de dépistage préventif, diagnostique, thérapeutique, palliative pour une personne ou un groupe de personnes dans le cadre en particulier d'une consultation infirmière et dans le respect des règles QHSSE38, des procédures et des protocoles et en utilisant des données probantes afin d'assurer un projet de soin adapté à la situation identifiée

Compétence 3	Auto-évaluation du candidat	Avis du cadre de santé infirmier et du cadre de santé formateur référent IFSI Prérequis suffisants pour aborder le parcours spécifique
• Mettre en œuvre des soins courants de la vie quotidienne, des soins à visée de dépistage, préventive, à visée diagnostique, à visée thérapeutique, à visée palliative, des soins visant à la santé psychologique ou mentale, des soins relationnels, dans le respect de la réglementation, des procédures, des protocoles et des prescriptions en s'assurant de l'adhésion de la personne ou du groupe de personnes	❑ Non observé ❑ Observé ❑ A été associé	❑ Oui ❑ Non
• Réaliser des soins à distance, en mobilisant des technologies de communication et des outils numériques afin de dispenser des conseils, de diriger des gestes d'autosoins personnalisés et d'assurer un suivi approprié	❑ Non observé ❑ Observé ❑ A été associé	❑ Oui ❑ Non
• Mettre en œuvre des interventions afin de permettre la prévention, l'évaluation et le soulagement de la douleur et de la souffrance	❑ Non observé ❑ Observé ❑ A été associé	❑ Oui ❑ Non
• Évaluer les risques pour la sécurité des patients dans un environnement de soins afin d'identifier les actions à mettre en œuvre pour les anticiper	❑ Non observé ❑ Observé ❑ A été associé	❑ Oui ❑ Non

[38] Règles de qualité, d'hygiène, de sécurité, de santé et de protection de l'environnement

Compétence 3	Auto-évaluation du candidat	Avis du cadre de santé infirmier et du cadre de santé formateur référent IFSI Prérequis suffisants pour aborder le parcours spécifique
• Mettre en œuvre des actions permettant de prévenir les risques identifiés (dont les problématiques de violence)	❑ Non observé ❑ Observé ❑ A été associé	❑ Oui ❑ Non
• Surveiller l'évolution de l'état de santé des personnes (fonctions vitales, surveillance des personnes en situation potentielle de risque pour elles-mêmes ou pour autrui, surveillance de personnes au cours de situations spécifiques liées au cycle de la vie) afin d'anticiper les modifications et adaptations des soins aux personnes, aux situations, aux contextes et aux étapes de vie	❑ Non observé ❑ Observé ❑ A été associé	❑ Oui ❑ Non
• Analyser le degré d'adhésion de la personne ou du groupe de personnes aux projets de soins proposés et à leurs adaptations en adoptant une communication appropriée afin de s'assurer de la mise en œuvre personnalisée des soins	❑ Non observé ❑ Observé ❑ A été associé	❑ Oui ❑ Non
• Évaluer les projets de soins mis en œuvre, avec la personne et son entourage, ou le groupe de personnes à l'aide d'outils adaptés et de données probantes actualisées afin de mettre en œuvre des actions correctives appropriées	❑ Non observé ❑ Observé ❑ A été associé	❑ Oui ❑ Non
• Mettre en œuvre des interventions en situation d'urgence ou en situation sanitaire exceptionnelle, en s'intégrant dans la chaîne médicale des secours, afin d'assurer la préparation et la réponse aux menaces, alertes et crises sanitaires	❑ Non observé ❑ Observé ❑ A été associé	❑ Oui ❑ Non

Si l'évaluation des connaissances mobilisées est insuffisante au regard des attendus de 1ère année, quelles sont les prescriptions pédagogiques en lien avec le parcours de formation spécifique aide-soignant ?

Compétence 5 : Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation à la santé, en santé communautaire et populationnelle afin de répondre aux besoins de santé publique

Compétence 5	**Auto-évaluation du candidat**	**Avis du cadre de santé infirmier et du cadre de santé formateur référent IFSI** **Prérequis suffisants pour aborder le parcours spécifique**
• Repérer les besoins et les demandes spécifiques des personnes et des populations à l'aide des données issues des recommandations et des plans de santé publique actualisés afin d'établir un bilan de situation populationnel et de répondre aux problématiques de santé publique	❑ Non observé ❑ Observé ❑ A été associé	❑ Oui ❑ Non
• Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention (par exemple prescription de vaccins) et de promotion de la santé, en intégrant les politiques de santé et les priorités de santé publique afin de répondre aux besoins de populations ciblées	❑ Non observé ❑ Observé ❑ A été associé	❑ Oui ❑ Non
• Conduire une démarche d'éducation pour la santé et de prévention par des actions pédagogiques individuelles et collectives en utilisant des techniques et des outils pédagogiques adaptés afin de permettre l'acquisition des compétences en éducation pour la population ciblée	❑ Non observé ❑ Observé ❑ A été associé	❑ Oui ❑ Non

Compétence 5	Auto-évaluation du candidat	Avis du cadre de santé infirmier et du cadre de santé formateur référent IFSI Prérequis suffisants pour aborder le parcours spécifique
• Coordonner les actions éducatives dans le cadre de programmes pluridisciplinaires avec l'ensemble des partenaires	❑ Non observé ❑ Observé ❑ A été associé	❑ Oui ❑ Non
• Évaluer les effets de la démarche de promotion et d'éducation à la santé, afin de définir et mettre en œuvre les réajustements nécessaires	❑ Non observé ❑ Observé ❑ A été associé	❑ Oui ❑ Non

Si l'évaluation des connaissances mobilisées est insuffisante au regard des attendus de 1ère année, quelles sont les prescriptions pédagogiques en lien avec le parcours de formation spécifique aide-soignant ?

2.3 Décision phase 1

Les éléments des compétences et pré requis ciblés sont considérés par les deux évaluateurs comme étant :

❑ **Acquis**
Nom /prénom ……peut intégrer le parcours de formation spécifique aides-soignants expérimentés **sous réserve de la signature conjointe de la lettre d'engagement par le candidat et l'établissement de santé accompagnateur.**

❑ **Insuffisants**
Nom /prénom ……conserve le bénéfice de la sélection FPC et peut intégrer la 1ère année de formation en soins infirmiers.

CADRE DE SANTÉ INFIRMIER

Nom : …… Prénom : ……
Etablissement : ……
Je soussigné(e) : …… déclare conformes et sincères les renseignements apportés dans ce dossier.
Date : __/__/____…… Signature :

CADRE DE SANTÉ INFIRMIER FORMATEUR

Nom : …… Prénom : ……
IFSI : ……
Je soussigné(e) : …… déclare conformes et sincères les renseignements apportés dans ce dossier.
Date : __/__/____…… Signature :

CANDIDAT

Nom : …… Prénom : ……
Je soussigné(e) : …… déclare conformes et sincères les renseignements apportés dans ce dossier.
Date : __/__/____…… Signature :

DIRECTION DE L'ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

Nom : ..... Prénom : ……

Fonction : ……

Je soussigné(e) : …… ..... ……

donne mon accord pour l'intégration de nom …. …. prénom …. …….

dans le parcours de formation spécifique aides-soignants expérimentés.

Date : __/__/____

Signature et cachet :

Le livret de positionnement phase 2

Repérage des compétences acquises et des compétences à développer en référence à un niveau attendu pour un étudiant en soins infirmiers de fin de 1ère année

Le bilan de la formation réalisée se déroule en deux temps :

- Le livret de positionnement phase 2 est remis au candidat **à la fin de la période de formation et au moins 10 j avant la date de l'entretien**, afin qu'il prépare le bilan des acquis à la suite de la formation suivie (points forts, points à améliorer) et renseigne les situations retenues pour les 4 compétences ciblées dans le projet. Les situations choisies peuvent avoir été rencontrées dans une expérience professionnelle d'aide-soignant antérieure ou lors du stage de la séquence 3.
- Un entretien est ensuite réalisé avec l'infirmier tuteur et le cadre de santé infirmier formateur référent de l'IFSI sur la base du livret (bilan de la formation cf. p.24, « fiches compétences » repérage des éléments acquis, cf. p.26 et suivantes, remises sous forme d'un document tapuscrit d'un minimum de 6 pages et d'un maximum de 12 pages, feuille de stage séquence 3). L'infirmier tuteur et le cadre de santé infirmier formateur référent de l'IFSI renseignent la partie « évaluation » de chaque compétence.

À la fin de l'entretien, l'infirmier tuteur et le cadre de santé infirmier formateur référent de l'IFSI réalisent une synthèse orale du bilan de l'entretien en recherchant un consensus avec le candidat.

Si le candidat ne valide pas l'ensemble des éléments des compétences ciblées au cours de la formation pour intégrer la 2ème année, le parcours de formation spécifique n'est pas validé. Le livret de positionnement phase 2 est présenté en commission d'admission et une attestation de participation au parcours spécifique de formation est délivrée[39], le candidat est orienté vers une entrée directe en 1ère année de formation en soins infirmiers conduisant au diplôme d'État d'infirmier, le candidat conserve le bénéfice de la sélection FPC.

[39] Annexe 1 bis

Si **l'ensemble des éléments des compétences ciblées est considéré par les deux évaluateurs comme étant acquis**, le parcours de formation spécifique est validé et **le livret de positionnement phase 2 est présenté en commission d'admission**. L'attestation de validation[40] est remise au candidat, à l'établissement employeur et à l'IFSI sous forme dématérialisée.

3.1 Bilan de la formation

A renseigner par le candidat

Séquences de formation	Ce que j'ai appris	Ce que je dois encore approfondir	Observations
Séquence 1			
Séquence 2 Domaine A			
Séquence 2 Domaine B			
Séquence 2 Domaine C			
Séquence 3			

Appréciation du tuteur infirmier et du cadre formateur référent de l'IFSI sur le suivi par le candidat du parcours spécifique

[40] Annexe 1

3.2 Repérage des éléments acquis au regard des compétences infirmières ciblées

Compétence 1 : Elaborer le diagnostic infirmier pour une personne ou un groupe de personnes afin d'identifier les interventions adaptées à mettre en œuvre

Décrire une situation de soin en lien avec la compétence 1

Analyser la situation au regard de vos connaissances

Evaluation du cadre de santé infirmier formateur et de l'infirmier tuteur :

	4[41]	3	2	1	Observations
Les informations recherchées sont utiles à la prise en charge de la personne dans le respect des droits du patient					
Les informations recueillies sont analysées en utilisant un raisonnement clinique					
Des hypothèses sont dégagées au regard de l'analyse de la situation					
Le raisonnement clinique intègre les concepts de santé, maladie, maladie chronique, handicap, douleur, accidents de la vie					

Les connaissances mobilisées permettent la validation de la compétence à hauteur des attendus de 1ère année ?

☐ OUI **☐ NON**

[41] 4 très satisfaisant à 1 insatisfaisant

Compétence 2 : Définir les interventions à mener auprès d'une personne ou d'un groupe de personnes dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle et dans le cadre d'une co-construction, afin de répondre aux problématiques identifiées

A partir de la situation clinique décrite et analysée pour la compétence 1, élaborez un projet de soin et proposez-en la planification

Analyser le projet de soins proposé au regard de vos connaissances

Evaluation du cadre de santé infirmier formateur et de l'infirmier tuteur :

	4[42]	3	2	1	Observations
Le projet des soins est en cohérence avec les éléments de la situation et le raisonnement clinique					
La planification des soins prend en compte les priorités Elle est réaliste					
Le projet de soins s'inscrit dans une pluriprofessionnalité					
Le consentement du patient est recherché					

Les connaissances mobilisées permettent la validation de la compétence à hauteur des attendus de 1ère année ?

☐ OUI **☐ NON**

[42] 4 très satisfaisant à 1 insatisfaisant

Compétence 3 : Réaliser des soins à visée de dépistage préventif, diagnostique, thérapeutique, palliative pour une personne ou un groupe de personnes dans le cadre en particulier d'une consultation infirmière et dans le respect des règles QHSSE[43], des procédures et des protocoles et en utilisant des données probantes afin d'assurer un projet de soin adapté à la situation identifiée

Décrire deux situations de soin en lien avec les enseignements de la séquence 2

Analyser les situations décrites au regard de vos connaissances en biologie, anatomie, physiologie

Décrire le processus physiopathologique pour chacune des situations

Evaluation du cadre de santé infirmier formateur et de l'infirmier tuteur:

	4[44]	3	2	1	Observations
Les connaissances en biologie, anatomie et physiologie sont exactes					
La compréhension des mécanismes physiopathologiques est juste					
Les mécanismes (action, absorption élimination) centrés sur la pharmacologie sont compris					

Les connaissances mobilisées permettent la validation de la compétence à hauteur des attendus de 1ère année ?

☐ OUI **☐ NON**

[43] Règles de qualité, d'hygiène, de sécurité, de santé et de protection de l'environnement

[44] 4 très satisfaisant à 1 insatisfaisant

Compétence 5 : Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation à la santé, en santé communautaire et populationnelle afin de répondre aux besoins de santé publique

A partir d'une situation vécue expliquer votre rôle d'acteur de la santé :

Analyser la situation au regard de vos connaissances dans le domaine de la santé publique :

Evaluation du cadre de santé infirmier formateur et de l'infirmier tuteur :

	4[45]	3	2	1	Observations
Les concepts en santé publique, santé communautaire, (prévention, promotion de la santé, indicateurs, déterminants …) sont connus					
Au regard de la situation décrite, le candidat comprend la place qu'il occupe dans l'offre de soin et de santé					

Les connaissances mobilisées permettent la validation de la compétence à hauteur des attendus de 1ère année ?

☐ OUI **☐ NON**

[45] 4 très satisfaisant à 1 insatisfaisant

3.3 Séquence 3 stage en milieu professionnel

Stage en milieu professionnel compétences 1, 2 et 3 (à renseigner par l'infirmier tuteur à partir de la feuille de stage remplie par le service d'accueil)

Déroulement :

Ce stage de 5 semaines en continu doit permettre de compléter les connaissances et compétences acquises. Il pourra se faire chez l'employeur mais dans un autre service que celui fréquenté initialement où ne travaille pas l'infirmier tuteur et être un lieu de stage habituel des étudiants en soins infirmiers (ESI) de semestre 2. Positionnement en tant qu'ESI de S2. Utilisation de la feuille de stage pour les compétences 1, 2 et 3 (niveau attendu d'un ESI en semestre 2)

Lieu :

Validation des compétences 1, 2, 3 ☐ OUI ☐ NON

Commentaires

Joindre la feuille de stage au livret

3.4 Décision phase 2

Les éléments des compétences et pré requis ciblés sont considérés par les deux évaluateurs comme étant :

❑ **Acquis**

❑ **Insuffisants**

INFIRMIER TUTEUR :

Nom : ..... Prénom : .....

Etablissement : .....

Je soussigné(e) : ..... déclare conformes et sincères les renseignements apportés dans ce dossier.

Date : __/__/____..... Signature :

CADRE DE SANTÉ INFIRMIER FORMATEUR

Nom : ..... Prénom : .....

Etablissement : .....

Je soussigné(e) : ..... déclare conformes et sincères les renseignements apportés dans ce dossier.

Date : __/__/____..... Signature :

CANDIDAT

Nom : ..... Prénom : .....

Je soussigné(e) : ..... déclare conformes et sincères les renseignements apportés dans ce dossier.

Date : __/__/____..... Signature :

DIRECTION DE L'IFSI :

Nom : ..... Prénom : .....
IFSI : .....
Je soussigné(e) : .....

❑ Valide le parcours spécifique de formation[46] suivi par Nom : .....Prénom : .....

❑ Ne valide pas le parcours spécifique de formation suivi par Nom .....Prénom ....

Date : __/__/____..... Signature : Cachet :

COMMISSION D'ADMISSION

Conformément à l'article 20 de l'arrêté du 20 février 2026 et après avis des membres de la commission réunie le .....

Nom : ..... Prénom : .....

❑ Est dispensé de la 1ère année de formation en soins infirmiers

❑ Intègre la 2ème année de formation en soins infirmiers à la date du .....

❑ Conserve le bénéfice de la sélection par la voie de la formation professionnelle continue (FPC)

❑ Peut intégrer la 1ère année de formation en soins infirmiers

Date : __/__/____.....

Nom, prénom et signature du président de la commission d'admission du groupement :

[46] Annexe V de l'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'État d'infirmier